

CONDITIONS GÉNÉRALES D'EXPOSITION

Écurie MONOSPORT – Dallara F398

Ces conditions définissent les règles essentielles applicables à l'exposition de la Dallara F398.

1. Demande et validation

Toute demande d'exposition doit être soumise à l'écurie MONOSPORT. L'exposition est confirmée uniquement après accord de MONOSPORT.

2. Mise à disposition de la voiture

La Dallara F398 est présentée uniquement à titre d'exposition. Elle reste la propriété de son propriétaire et ne peut être utilisée, déplacée ou manipulée sans autorisation.

3. Lieu d'exposition

L'établissement doit fournir un emplacement adapté, stable, accessible et suffisamment sécurisé pour accueillir la monoplace.

4. Sécurité

Le public ne doit pas monter dans la voiture ni manipuler ses éléments sans autorisation. L'établissement veille à la sécurité du public autour du véhicule pendant l'exposition.

5. Dégradations

Toute dégradation causée volontairement ou par négligence pendant l'exposition pourra être mise à la charge de la personne ou de l'établissement responsable.

6. Photos et communication

L'établissement peut photographier et communiquer sur la présence de la Dallara F398, en mentionnant l'écurie MONOSPORT lorsque cela est possible.

7. Annulation

MONOSPORT peut annuler ou reporter l'exposition en cas de problème mécanique, de conditions météorologiques défavorables, d'indisponibilité du véhicule ou pour toute raison de sécurité.

8. Accord

La demande d'exposition implique l'acceptation de ces conditions par l'établissement demandeur.

Établissement :	_____
Responsable :	_____
Date :	___ / ___ / ____
Signature :	_____

Mention : « Lu et accepté »

Écurie MONOSPORT – Saint-Pantaléon-de-Larche – Corrèze